

Institut

de France ⁴⁴

Académie Royale

des Beaux-Arts



Paris, le 23 Janvier 1830

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie

Monsieur et Cher Confrère,

J'ai reçu et communiqué à l'Académie votre lettre datée du 26 Décembre 1829 par laquelle vous m'avez communiqué des Rapports sur le dernier envoi des ouvrages des Dissimulés.

Pour vous dire sur cet envoi mon opinion particulière, je dois vous l'avouer, l'Académie n'a point été étonnée que son rapport ait paru un peu sévère; dans le fait, sauf quelques exceptions, l'envoi a été généralement jugé inférieur à plusieurs des précédents. Toutefois je pense que la cause principale de cet effet a été le manque des ouvrages retardataires de M. De Bay, Bouchet et Dumont, qui auroient dû en faire partie; mais ce qui a été différé n'est pas perdu, et je ne doute pas que le prochain envoi ne compense l'espace de déficit de cette année.

Il me paraît juste au reste d'excepter de ces considérations les travaux des Dissimulés Architectes, qui, presque tous, ont rempli, et on pourrait le dire surabondamment, leur obligation; et ceci, je pense, on doit l'appliquer également à celui sur lequel s'appuie votre lettre, semble avoir porté davantage la sévérité du Rapport; je vous parle de M. La Brouste, jeune, et de son grand travail sur les monuments de l'Égypte.

Ce que (parlant en mon propre nom) je peux vous dire à cet égard, c'est que l'espace de sévérité dont ce travail a été l'objet, doit prouver, avant tout, à son auteur, le très-grand intérêt avec lequel

le quel

lequel il a été examiné. Il me paraît, d'ailleurs, que la restitution complète des monuments qui, comme ceux de Socrate, subsistent à peu près dans leur ensemble, mieux que quelques parties ou quelques détails problématiques, si surtout ils ont été déjà publiés et reproduits, doit surcroît être critiquée plus minutieusement et plus circonstanciée.

Plus d'ailleurs un travail a été étendu, plus il donne occasion aux développemens de la critique, et c'est peut-être sous ce point de vue, que M. La Brousse, à mon avis, pourrait interpréter la sévérité de l'Académie.

Du reste, Monsieur et Cher Coqfère, vous savez très bien que l'Académie, dans ses jugemens qu'elle porte sur les travaux des Pensionnaires, n'a entendu pas prononcer des arrêts, ce mot entendu dans son acception judiciaire. Il importe que de part et d'autre, on comprenne bien la nature, et l'esprit de ce genre de jugement, à l'égard des ouvrages des Pensionnaires à Rome.

D'une part, le pensionnaire, tant qu'il séjourne à l'École de Rome, est toujours, de nom comme d'effet, dans l'état d'un élève soumettant son travail à ses maîtres. D'autre part, l'Académie fait à son égard fonction de Maître ou de Professeur. Mais en ceci, comme dans tout les autres, les jugemens portés par le maître sur l'œuvre de l'élève, ne sont et ne peuvent jamais être, que des avis, des conseils, des opinions dictées par le goût ou l'expérience, et dont l'élève use à son gré, et dont il est toujours maître de profiter plus ou moins.

Les jugemens de l'Académie sur les ouvrages des Pensionnaires à Rome n'étant donc que des conseils transmis confidentiellement, il me paraît inutile de dire, que toute controverse ou explication parvicrit, et surtout d'aussi loin, donnée par le Pensionnaire, serait sans objet comme sans résultats.

Je vous fais, Monsieur et Cher Coqfère, cette observation, parce que votre lettre annonce, qu'on aurait le dessein de soumettre à l'Académie quelques observations relatives aux jugemens portés.

Je n'ai pas besoin de faire prévoir à un esprit aussi éclairé que le vôtre, quels inconvéniens pourraient naitre de l'exemple, une fois donné, en ce genre, d'une discussion polémique entre l'élève et le professeur.

Ce qui se rapporte particulièrement dans le cas présent à M. La Brousse jeune, je l'appliquerai également à l'épiscrite

L'ouvrage de M. Sauré, qui a pu être un peu blâmé de la petite remarque faite sur son groupe, tout agréable qu'il puisse être. Cette remarque dont il est bien libre de tenir plus ou moins de compte, tient à une petite théorie que je crois fondée sur la diversité de ses sujets convenables à chaque art, selon que la nature de chacun emploie (comme par exemple la poésie) des moyens immatériels, ou (comme la sculpture dans son imitation) la matière elle-même à représenter des idées abstraites, d'où il résulte que l'idée perd souvent tous ses esprits en prenant un corps.

Du reste, je dois vous le répéter, Monsieur et Cher Confrère, tout ce que je viens de vous exposer dans cette lettre, je vous prie de croire que je ne l'ai fait, ni par l'ordre, ni sous la dictée de l'Académie, ni par conséquent pour être communiqué aux Sessidaires. Toutefois, je suis assuré de vous avoir transmis le résultat de ses sentiments, et d'avoir été l'interprète de ses vœux et de ses intentions, sur le danger qu'il y aurait d'autoriser des répliques et des controverses à l'égard des critiques qu'elle commue dans son rapport annuel. En vous confiant ces observations, je suis sûr qu'elles trouveront en vous celui qui en sentira le mieux l'importance, relativement à la bonne discipline de l'Établissement confié à votre surveillance.

J'ai l'honneur, Monsieur et Cher Confrère, de vous offrir l'assurance de ma parfaite considération

Quatre-vingt-neuf
